

19 octobre 2021

Le Département s'engage pour l'avenir des collégiens et aux côtés des personnes en difficulté

Lors de l'Assemblée départementale du lundi 18 octobre, les élus ont approuvé les programmes des opérations de construction de trois nouveaux collèges ainsi que les enveloppes financières prévisionnelles. Ils ont par ailleurs renouvelé le partenariat avec l'Etat pour décliner la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté. Le Département confirme ainsi son ambition d'endiguer les conséquences économiques et sociales durables de la crise sanitaire sur le territoire.

1. Trois nouveaux collèges à Gif-sur-Yvette, Fleury-Mérogis et Wissous :

Pour faire face aux évolutions démographiques et accueillir les élèves dans les meilleures conditions possibles, le Département de l'Essonne a acté la construction d'un collège dans chacune des communes de Gif-sur-Yvette, Wissous et Fleury-Mérogis.

- Collège de Gif-sur-Yvette : capacité de 600 élèves (extensible à 800)

Ce collège, situé sur le plateau de Saclay et à proximité d'entreprises à rayonnement international, sera doté d'une dimension internationale. Il comprendra deux sections internationales, dont les langues sont à définir en concertation avec l'Education nationale et en cohérence avec le maillage éducatif territorial.

Le programme intègre également une mesure conservatoire pour la création ultérieure d'un internat de 50 places (50% filles, 50% garçons). Celui-ci aurait principalement pour vocation l'accueil des élèves des deux sections internationales et d'encadrants en lien avec ces sections (par exemple : assistants de langue).

⇒ Budget prévisionnel : **42,8 millions d'euros TTC.**

- Collège de Fleury-Mérogis : capacité de 800 élèves

Le collège de Fleury-Mérogis disposera des espaces adéquats permettant d'accueillir une SEGPA de deux champs, pleinement intégrée au collège, avec certains espaces ouverts sur le territoire.

⇒ Budget prévisionnel : **34,24 millions d'euros TTC.**

- Collège de Wissous : capacité de 800 élèves

⇒ Budget prévisionnel : **42 millions d'euros TTC.**

Les trois collèges seront pourvus d'un office de réchauffage pour alimenter leurs demi-pensions. Les collèges de Wissous et Gif-sur-Yvette accueilleront chacun **une Unité Centrale de Production (UCP) pour 5 000 repas par jour.**

Outre les espaces modulables et favorisant l'inclusion, **le Département a souhaité renforcer l'innovation** en prévoyant des salles de travail en groupe et une salle d'enseignement spécifique supplémentaire, qui pourrait par exemple prendre la forme d'un fab lab, d'un studio d'enregistrement pour web-radio ou encore d'une salle de classe équipée en système de visioconférence de qualité.

Enfin ces trois futurs établissements seront engagés **dans une démarche de performance technique et environnementale exigeante**, garantie par différentes certifications.

2. Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté

La stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté s'articule autour de 5 grandes orientations :

- l'égalité des chances dès les premiers pas pour rompre la reproduction de la pauvreté ;
- garantir au quotidien les droits fondamentaux des enfants ;
- un parcours de formation garanti pour tous les jeunes ;
- vers des droits sociaux plus accessibles, plus équitables et plus incitatifs à l'activité ;
- investir pour l'accompagnement de tous vers l'emploi.

Cette stratégie se décline dans les territoires grâce à une contractualisation entre l'Etat et les départements qui en font le choix. Les collectivités s'engagent ainsi à mener des actions sur la protection de l'enfance, l'insertion et l'action sociale. En contrepartie, elles bénéficient d'une aide financière de l'Etat pour mener ces actions. **Le Département de l'Essonne a souhaité s'engager dans ce partenariat et a signé une convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'appui à l'emploi en 2019 pour 3 ans.**

Cet engagement a permis des avancées concrètes à destination des Essonniens. L'année 2020 et le premier semestre 2021 ont été consacrés au renforcement d'actions déjà engagées (contrats jeunes majeurs, modernisation de la relation à l'utilisateur, accueil social inconditionnel, actions en faveur du retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA...) et à la mise en œuvre des nouvelles actions comme :

- **l'Espace Emploi Insertion (EEI)** situé à la Maison des Solidarités de Brétigny-sur-Orge : accompagnement de 187 bénéficiaires du RSA (entrées cumulées dans le dispositif au 30 juin 2021) avec un taux de 59% de sorties positives (soit 111 bénéficiaires) ;

- **la plateforme numérique Job91.fr** pour rapprocher les offres d'emploi locales des bénéficiaires du RSA ;
- **la mise en place d'une mission de mise à l'abri pour les femmes enceintes et parents isolés avec enfants de moins de 3 ans** : depuis janvier 2021, 68 situations de femmes isolées enceintes ou avec enfants de moins de 3 ans en demande d'hébergement ont fait l'objet d'une évaluation par un travailleur social du Département et quatre situations ont été prises en charge à l'hôtel par le Département.

Le budget consacré aux 26 actions votées au titre de la stratégie pauvreté s'élève à 42 M€. Le financement de l'Etat a été porté à hauteur de 2,3 M€.

Le Département souhaite renouveler son engagement pour la période 2021-2022 avec des évolutions. L'avenant intègre ainsi deux nouvelles actions d'initiative départementale :

- **Le renforcement de l'accompagnement à l'autonomie des jeunes majeurs sortants de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE)** : il s'agit de créer une offre spécifique supplémentaire pour favoriser l'insertion des jeunes MNA pris en charge durant leur minorité au titre de l'ASE.
- **Le financement d'un micro-crédit solidaire en faveur d'une solution de mobilité pour les publics en insertion** : en partenariat avec l'association pour le droit à l'initiative économique (ADIE), le Département propose de développer le micro-crédit solidaire pour la formation au permis de conduire, l'achat d'un véhicule, l'assurance auto et/ou la réparation d'un véhicule pour les usagers dans leur parcours d'insertion vers l'emploi ou entrepreneurial. Cette action s'adresse à des personnes qui, pour des raisons de ressources, ne peuvent accéder au marché classique bancaire pour obtenir un prêt pour leur activité professionnelle.

L'engagement du Département pour la période 2021-2022 représente un budget de 39,4 millions d'euros. La part du financement de l'Etat augmente en contrepartie de 9 % pour un montant total de 2,5 millions d'euros.

Contact presse : Luce Margonty

lmargonty@cd-essonne.fr

06 08 10 50 84

